



PROCES VERBAL

Elections des membres de la Commission Consultative Paritaire des Agents Non Titulaires de l'Université de Poitiers

Scrutin du 06/12/2018

Réunion du bureau de vote du 07/12/2018

Proclamation des résultats

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu la loi n° 83-634 du 3 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires;
- Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;
- Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat et notamment l'article 1-2 ;
- Vu l'arrêté du 4 juin 2018 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat ;
- Vu l'adécision du 17 juillet 2018 relative aux conditions et aux modalités d'utilisation des technologies de l'information et de la communication par les organisations syndicales dans le cadre des élections professionnelles de 2018 ;
- Vu l'arrêté du 21 octobre 2014 portant sur le déroulement des opérations électorales pour l'élection des représentants du personnel à la commission consultative paritaire des agents non titulaires de l'Université de Poitiers ;
- Vu tous les procès-verbaux établis suite au scrutin du 06/12/2018;

Considérant que le groupe de travail Elections professionnelles 2018 réuni le 7 décembre 2018 a pris acte du décalage observé entre le nombre de suffrage exprimés (92) et le nombre de bulletins (94) recensés (suffrages valablement exprimés, blancs et nuls), décalage ne présentant toutefois aucune incidence sur les résultats ;

Le bureau de vote constitué par arrêté du 15/11/2018 s'est réuni aux fins de proclamer les résultats du scrutin auquel il a été procédé le 06/12/2018.

Membres du bureau de vote

Président : Gilles MIRAMBEAU - DGS

Secrétaire : Nicolas BOISTAY - DRHRS

Délégués des organisations syndicales :

Sébastien AUBINEAU (SNPTES)

Gilles FRAPPER (SUD Education et Recherche)

Frédéric BAUDON (UNSA)

Philippe BRISSONNET (CGT FERC SUP)

Philippe DORBAIRE (SNPREES-FO et SupAutonome-FO)

Véronique LEROY (FSU)

Myriam MARCIL (SGEN-CFDT)

Détail du scrutin du 6 décembre 2018

Nombre de sièges à pourvoir	7
Nombre d'électeurs inscrits	609
Nombre de votants	99
Nombre de bulletins blancs	6
Nombre de bulletins nuls	1
Suffrages valablement exprimés	92
Quotient électoral (Nb de votants/nombre de sièges)	13,14

Décompte des bulletins qui n'entrent pas en compte dans les suffrages exprimés :

Bulletins blancs (enveloppe vide ou contenant un bulletin dépourvu de candidature)	6
Bulletins non conformes au modèle déposé	
Bulletins comportant des surcharges ou des ratures, ou déchirés	
Bulletins multiples dans une même enveloppe concernant différentes organisations	1
Bulletins trouvés sans enveloppe ou dans des enveloppes non fournies par l'administration	
Bulletins ou enveloppes portant une mention ou un signe distinctif	
Bulletins écrits sur papiers d'une couleur différentes de celle retenue pour le scrutin	
Total des suffrages annulés :	7

Répartition des sièges pour les 6 listes déposées et validées le 26 octobre 2018

1-Attribution des sièges avec le quotient électoral

Listes	Nb de voix	Sièges entiers
UNSA Education	7	0
FSU	10	0
SNPTES	21	1
SGEN - CFDT	10	0
CGT FERC SUP	29	2
SUD	17	1
Total	94	4

Sièges restant à pourvoir

3

2-Attribution des sièges restants

Listes	Moyenne	Siège 1 attribué	Moyenne	Siège 2 attribué	Moyenne	Siège 3 attribué
UNSA Education	7,0		7,0		7,0	
FSU	10,0		10,0	1	5,0	
SNPTES	10,5	1	7,0		7,0	
SGEN - CFDT	10,0		10,0	1	5,0	
CGT FERC SUP	9,7		9,7		9,7	
SUD	8,5		8,5		8,5	

Nombre de sièges par liste à la CCPANT

Listes	Nombre de sièges
UNSA Education	0
FSU	1
SNPTES	2
SGEN - CFDT	1
CGT FERC SUP	2
SUD	1
Total	7

Fait à Poitiers, le 07/12/2018

Le président du bureau de vote



Gilles MIRAMBEAU